

PHOQUE-VEAU MARIN, RAPPEL DE VIGILANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Erwan PATTE | 06 83 56 79 68 | epatte@parc-cotentin-bessin.fr

Responsable communication

Le phoque-veau marin est une espèce présente en baie des Veys avec une colonie comptant un peu plus de 300 individus et une cinquantaine de naissances annuelles. En baie des Veys, c'est la qualité des milieux et la **quiétude nécessaire à l'animal** qui ont ainsi favorisé le bon développement de cette population.

UNE ESPÈCE PROTÉGÉE

La colonie de phoques de la baie des Veys reste malgré tout fragile et c'est pourquoi **l'espèce est protégée et son dérangement interdit et verbalisable.**

Son observation reste toutefois possible sous réserve de prendre certaines précautions : se faire discret et respecter une distance d'au moins 300 mètres.

UNE ESPÈCE SENSIBLE AU DÉRANGEMENT



© James Hamel

Le phoque est sensible au dérangement, plus particulièrement en juillet et août, qui correspond à la période des naissances, de l'allaitement des jeunes et de la mue. En effet, le dérangement est la première cause de disparition de l'espèce de certains estuaires.

UN PETIT ABANDONNÉ ?

Un jeune phoque sur la plage, c'est normal !

Observez-le à distance, il se repose et sa mère va revenir. S'il est jugé en détresse, il sera pris en charge.

CONTACTEZ
Le Réseau National Echouages (Observatoire PELAGIS)
05 46 44 99 10

Ne le touchez pas, tenez votre chien en laisse et éloignez vous. Un phoque peut mordre et transmettre des maladies.



Lors d'une phase de dérangement, les mères prennent la fuite sans que les jeunes soient en capacité de les suivre. On peut observer alors un jeune isolé sur la plage. Si le dérangement cesse, la mère pourra revenir le chercher.

Ce type de dérangement constitue la première cause de mortalité des jeunes phoques.

QUE FAIRE AVEC UN MAMMIFÈRE MARIN ÉCHOUÉ ?



D'une manière générale en cas de rencontre ou d'observation d'un mammifère marin échoué (phoque, dauphin,...) **ne tentez pas**

de l'approcher ou de le remettre à l'eau, ne le touchez pas, pour éviter de le blesser ou de se faire mordre.

Limitez les attroupements et le bruit autour de l'animal qui augmentent son stress.

Prévenez le réseau national d'échouages (Observatoire PELAGIS) au 05 46 44 99 10.

Ce dernier centralise les appels et met en œuvre la prise en charge de l'animal.

L'implication de tous dans le respect de ces règles élémentaires est importante pour que nous puissions continuer à admirer ce bel animal.

Pour en savoir plus :

> Une plaquette sur le phoque veau marin est disponible sur le site parc-cotentin-bessin.fr rubrique [téléchargement](#)

> Les affiches du réseau PELAGIS sont téléchargeables :

<https://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/affiches/>